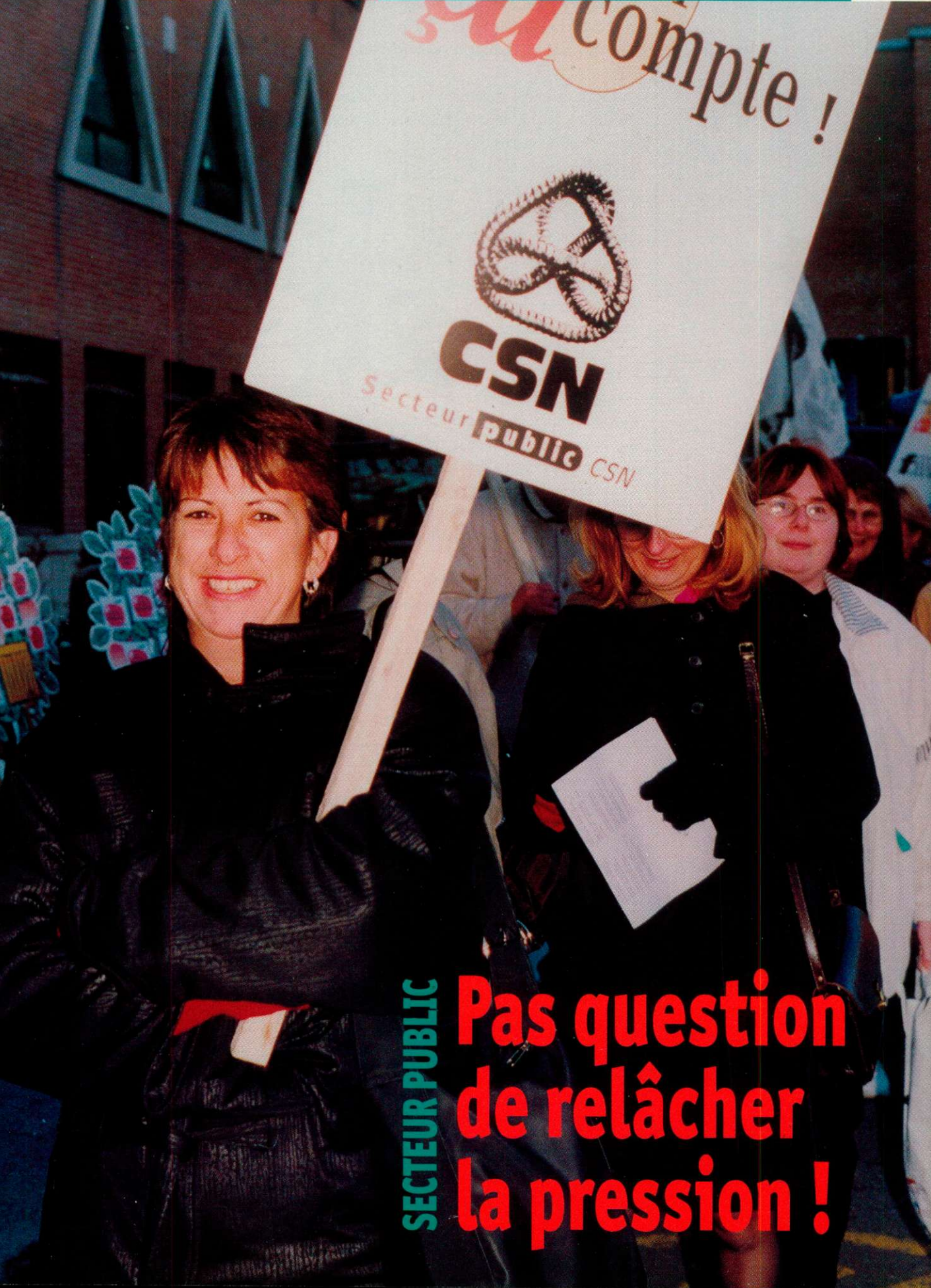


# nouvelles



SECTEUR PUBLIC

**Pas question  
de relâcher  
la pression !**

est l'organe officiel  
de la Confédération  
des syndicats nationaux  
(514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours,  
il est tiré à 23 750 exemplaires  
et distribué gratuitement  
dans les syndicats de la CSN  
à travers le Québec.

### Coordination

Louis-Serge Houle  
(lshoule@total.net)

### Conception graphique

Jean Gladu  
Sophie Marcoux

### Mise en page

Jean Gladu  
Sophie Marcoux  
Louis-Serge Houle

### Numérisation photo

Louis-Serge Houle

### Rédaction

L'équipe du Service  
de l'information de la CSN

### Photographes

Alain Chagnon  
Michel Giroux  
Clément Allard  
Archives CSN  
Contributions militantes  
Photographies de la couverture :  
Alain Chagnon et Michel Giroux

### Caricaturiste

Boris

### Soutien technique

Lyne Beaulieu

### Films

Graphique-Couleur

### Impression

Les syndiqués CSN  
de l'imprimerie L'Éclaireur  
de Beauceville

### Distribution

L'équipe du Service de  
distribution de la CSN,  
avec la collaboration  
de membres du Syndicat  
de l'alimentation  
de Saint-Hyacinthe (CSN),  
en lock-out depuis le 21 juin

Pour modifier le nombre  
d'exemplaires reçus :

(514) 598-2233  
1601, av. De Lorimier,  
Montréal QC H2K 4M5

### Site Internet de la CSN :

<http://www.csn.qc.ca>

**BILLET**  
Jean-Pierre  
Paire

# Mesures

Je ne saurais dire dans quelle mesure on a tort ou raison, de part et d'autre, de s'énerver le poil des jambes avec ce jugement sur l'affichage sorti d'une cour de province comme un canard d'un œuf de pigeon.

Chose certaine, cependant, l'outrecuidance de Pitt-bull Johnson dépasse largement la mesure quand il présente ce morceau de papier comme une victoire contre « l'intégrisme » de la société québécoise. On nous apprendrait que cet homme est un agitateur à la Marc-André Boivin chargé de provoquer la violence sociale que nul n'en serait surpris. Tiens, j'aimerais disposer d'une baguette magique pour lui faire perdre sa faculté de parler anglais, mais pas celle de le comprendre, lui laissant seulement sa connaissance du français pour travailler et acheter sa pitance, puis l'expédier pendant six mois en Saskatchewan profonde. Parions qu'il en reviendrait avec une tout autre conception de l'intégrisme...

J'aimerais surtout qu'au lieu de s'embourber encore dans les mesures légales pour de ridicules questions de millimètres, comme si la langue française était un morceau de tôle sur une Formule 1, j'aimerais surtout que notre gouvernement prenne des mesures véritablement efficaces, des mesures de guerre s'il le faut, pour éradiquer d'autres fléaux

cent fois plus dommageables et dangereux pour l'avenir du français au Québec que les préoccupations cosmétiques de certains. Le véritable scandale n'est pas que le « visage » du pays soit enlaidi par un « hot-dog » de cinq millimètres trop haut par rapport à sa traduction littérale le « chien chaud » ; non, le véritable scandale, c'est qu'il se

trouve dans ce pays vingt pour cent d'analphabètes fonctionnels qui ont de la difficulté ou ne peuvent pas du tout lire le français. Le véritable scandale, c'est que pendant des années, les programmes et les directives du ministère de l'Éducation ont fait du français

une matière de parias : « C'est pas grave si vous ne savez pas écrire, l'important c'est de communiquer. » Le véritable scandale, c'est quand votre enfant vous arrive de l'école avec un document farci de fautes et rédigé par la directrice ou le professeur. Le véritable scandale, c'est la pauvreté ambiante de diction et de vocabulaire, y compris chez nos « élites ». Le véritable scandale, c'est que quarante-trois pour cent des Québécois lisent rarement ou jamais, livres, journaux ou magazines. Le véritable scandale, c'est qu'on n'insiste plus sur le plaisir d'aimer notre langue, on la ravale au rang de simple outil servant à mettre du beurre sur le pain.



Il y a  
28 ans  
déjà...

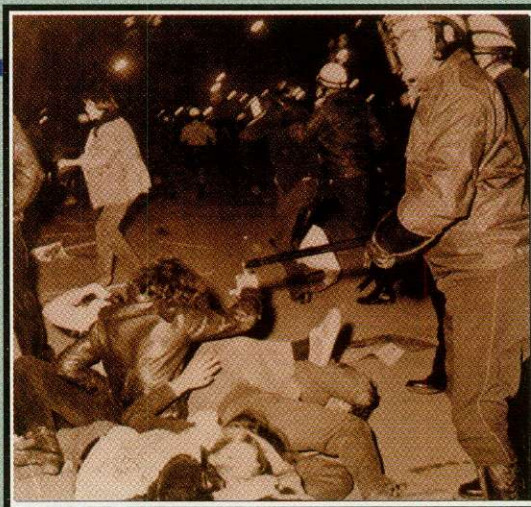


Photo : Archives CSN

**Le 29 octobre 1971 :**  
Tous les syndicats de *La Presse* sont en grève à l'automne 1971, réunis au sein d'un cartel CSN-FIQ. Une manifestation est sauvagement réprimée par la police de Montréal, le 29 octobre 1971. Une militante meurt dans la rue, quand les policiers chargent les manifestants.

## Négociations dans le secteur public

# Pas question de relâcher la pression

Jean-Pierre Larche

Le rejet de la grève par une majorité des membres du Front commun ne signifie pas qu'ils ont baissé les bras, mais bien qu'ils ont choisi de donner sa chance à la négociation. Ils se sont donné un nouveau plan d'action et sont décidés à faire débloquer les discussions aux tables de négociation. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement, dont la responsabilité de négocier de bonne foi et de s'entendre avec ses salarié-es n'a jamais été aussi lourde.

**B**ien que Lucien Bouchard se soit engagé publiquement, le 20 octobre, à déposer ses offres non pécuniaires aux tables de négociation, en bloc et non plus au compte-gouttes, les premières depuis 16 mois, certains groupes de salarié-es, dont les enseignantes et enseignants de cégep et les employé-es de soutien au collégial n'en avaient toujours pas vu la couleur, au moment d'écrire ces lignes.

Du côté de la Fédération de la santé et des services sociaux ainsi que de la Fédération des professionnelles, les offres patronales s'avèrent nettement insuffisantes. Elles sont une copie presque conforme de celles qu'avaient déclinées les syndicats de la FIIQ l'été dernier.

Le gouvernement porte la responsabilité de traduire ses beaux discours par des avancées significatives aux tables de négociation. Il doit cesser de faire la sourde oreille aux re-



Plus de 400 délégué-es de la FSSS ont manifesté sur le pont Pierre-Laporte durant 24 minutes, le 25 octobre.

vendications légitimes des travailleuses et travailleurs du secteur public qui désirent une véritable négociation. C'est le message qu'ils livreront au gouvernement dans les prochaines semaines.

### Des actions qui dérangeront

« Pas un député, pas une association patronale, pas une direction d'établissement ne sera dispensé de la médecine des membres du Front commun », promet la vice-présidente Claudette Carbonneau.

Le plan d'action du Front commun prévoit, entre autres, une caravane qui visitera les députés péquistes de Montréal, de la Montérégie, de Laval et de Québec, le 1<sup>er</sup> novembre, afin de souligner leur responsabilité, en tant qu'élus,

face à l'immobilisme actuel aux tables de négociation.

Au niveau local et régional, il y aura de nombreuses actions à l'intérieur des établissements de santé et de services sociaux et des institutions scolaires et collégiales. Ainsi, la journée du 29 octobre en a été une d'action sur le thème de l'Halloween dans plusieurs des syndicats du secteur public.

Le plan d'action du Front commun prévoit également une tournée des leaders du Front commun dans cinq villes du Québec et une journée d'action nationale le 11 novembre.

Les fédérations du secteur public de la CSN poursuivent, quant à elles, leur propre plan d'action sectoriel, arimés au plan d'action du Front commun. Ainsi, les travailleuses en services de garde, les préposées

aux élèves handicapés et les techniciennes en éducation spécialisée ont manifesté déguisées en sorcières à Montréal et à Québec, le 23 octobre. Les travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux ont rendu visite à la ministre Pauline Marois à Saint-Hubert, le 18 octobre et ont bloqué le pont Pierre-Laporte, à Québec, le 25. Les professionnelles des centres jeunesse de l'Outaouais ont manifesté également, le 25 octobre.

### Maintenir la pression

Les travailleuses et travailleurs du secteur public sont déterminés à maintenir la pression sur le gouvernement pour obtenir des améliorations à leurs conditions de travail et à leurs salaires.

Dans l'état d'essoufflement actuel du réseau de la santé, la moindre action peut s'avérer fort dérangeante. Dans le réseau de l'éducation, la mobilisation est déjà bien enclenchée. Qu'on pense aux travailleuses des commissions scolaires qui multiplient les actions (voir page 16), au boycott des activités non académiques de plus en plus dérangeant exercé par les enseignantes et enseignants de la FNEEQ et aux actions hebdomadaires exercées par les employé-es de soutien au collégial!



(Photo : Michel Giroux)

Un millier de manifestants ont accueilli le premier ministre Lucien Bouchard à Saint-Eustache, le 18 octobre.

Photo : Clément Allard

# Bilan et enjeux des négociations dans le secteur privé

Denis Goulet,  
coordonnateur du Comité interfédéral  
du secteur privé (CISP-CSN)

Le secteur privé à la CSN, c'est plus de 98 000 travailleuses et travailleurs regroupés dans 1281 syndicats. Au cours des prochains mois, plusieurs d'entre eux négocieront le renouvellement de leur convention collective. Voici un tour d'horizon des règlements intervenus dans les syndicats de ce secteur cette année et un coup d'œil des priorités de négociation pour chacun des groupes concernés.

## Fédération de la métallurgie

Depuis le début de l'année, les syndiqué-es de Bombardier, de Kronos, de Bridgestone-Firestone et de Reynolds, à Baie-Comeau, ont obtenu des gains significatifs à leur régime de retraite. Chez Noranda, la dernière négociation a permis de progresser au chapitre de l'ancienneté et de la sous-traitance, contribuant ainsi à créer de nouveaux emplois. Plusieurs syndicats de cette fédération entreprendront bientôt leurs négociations : Aciers inoxydables Atlas, Fer et Titane, Alstom et Industries Davie. Les enjeux touchent l'enrichissement, l'aménagement et la réduction du temps de travail ainsi que la sous-traitance.



## Fédération nationale des communications

En 1998, les augmentations de salaire négociées par les syndicats de ce secteur ont varié entre deux et trois pour cent. En l'an 2000, la moitié des 104 syndicats de la fédération se retrouveront en négociation avec des objectifs de hausses salariales de trois à quatre pour cent ainsi qu'une augmentation de la contribution patronale aux régimes de retraite d'au moins cinq pour cent.

La reconnaissance légale du syndicalisme des travailleurs autonomes est un autre terrain de lutte pour cette fédération qui revendique une législation semblable à la loi sur le statut de l'artiste.



## Fédération du commerce

Les syndicats des 46 caisses populaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean, affiliés à la CSN, ont réussi, au cours de cette année, à obtenir un règlement salarial supérieur aux échelles que tente d'imposer Desjardins. Par ailleurs, plus de 92 conventions collectives viennent à échéance. Les enjeux de ces négociations sont la formation, la reprise du temps en congé et l'accessibilité aux postes. La coalition, mise sur pied à l'initiative de la Fédération du commerce de la CSN contre le projet de restructuration de Desjardins, pourrait contribuer à sauver des emplois.

Dans le secteur avicole, rappelons la lutte des travailleurs qui ont refusé les reculs exigés par leur employeur. Malgré la fermeture de l'usine Olymel-Flamingo de Joliette, les syndicats ont pu empêcher les patrons d'abaisser les salaires et ont obtenu que la moitié des employés soient replacés ailleurs.

Dans l'hôtellerie, la négociation a été un succès : une mobilisation sans faille, une coordination serrée et la détermination des syndicats ont permis de décrocher des hausses salariales de neuf pour cent sur trois ans, une augmentation de un pour cent de la contribution de l'employeur dans Bâtirente, le REER collectif de la CSN, l'amélioration des assurances (un pour cent de la masse salariale), l'inclusion des pourboires aux fins du calcul des avantages sociaux (deux pour cent de la masse salariale), de même que des dispositions allégeant le fardeau de tâche.

Au cours de la prochaine année, des problèmes peuvent survenir dans le secteur textile, qui vit des difficultés depuis le début de la crise financière asiatique.

L'arrivée en sol québécois de Sobeys (IGA) et de Loblaw's (Provigo) a perturbé le paysage dans le secteur du commerce de gros et détail. De dures luttes sont donc à prévoir prochainement. Les salaires seront au cœur de ces négociations.

Enfin, la négociation regroupée des trois syndicats Olymel dans les abattoirs de porc, représentant plus de 1700 salarié-es, s'annonce difficile. Ces syndicats devront lutter contre une réduction salariale de 40 pour cent déjà consentie par les syndicats ontariens.

## Équité salariale

Le dossier de l'équité salariale prendra le devant de la scène au cours des deux prochaines années. En effet, la loi prévoit une période de deux ans pour réaliser des programmes d'équité salariale dans les établissements du secteur privé. Certains syndicats ont déjà entrepris une démarche. Les autres emboîteront le pas au cours des prochaines semaines.



### Fédération des travailleurs du papier et de la forêt

Les négociations dans le secteur du papier ont permis d'harmoniser les échéances des conventions collectives pour 2005, en plus d'obtenir des règlements salariaux de 12 pour cent sur six ans. À l'usine Domtar de Windsor, le syndicat a, pour sa part, obtenu une hausse d'au moins 15 pour cent pour la période, soit la meilleure entente salariale de ce secteur au Canada.

Les syndicats des secteurs forêt et scierie de la fédération entreprendront sous peu une ronde de négociation.

### CSN-Construction

La reprise de l'activité économique a amélioré l'emploi dans l'industrie de la construction et la représentativité de la CSN y est bonne. Le secteur résidentiel a obtenu, cette année, une première convention en vertu d'un arbitrage qui maintient les conditions de travail existant dans ce décret, en plus d'y ajouter une clause d'ancienneté, une demande de la CSN-Construction depuis de nombreuses années. Dans les trois autres conventions, la coalition syndicale FTQ-CPQMC-CSD a accepté des reculs au niveau des conditions de travail en retour de conditions salariales plus avantageuses. Dans certains cas, les journées de

travail ont été allongées jusqu'à 10 et même 12 heures, en temps régulier, et le travail exécuté le samedi est maintenant rétribué à taux simple. On y a même prévu des dispositions augmentant la mobilité provinciale au détriment des régions.



### Fédération des employés et employées de services publics

Dans le transport en commun, les chauffeurs d'autobus de la STCUQ ont conclu leur négociation avec un règlement salarial de 12 pour cent sur six ans ainsi qu'une bonification du régime de retraite et des assurances. Les travailleurs de La Ronde ont obtenu, après 10 jours de conflit, des augmentations de salaire de neuf à 15 pour cent sur trois ans, des clauses en santé-sécurité et des améliorations touchant l'organisation du travail. Au Port de Montréal, les cols bleus ont négocié des hausses de salaire totalisant 17 pour cent sur les six années de la convention, l'introduction de mécanismes pour réorganiser le travail, une amélioration de la sécurité d'emploi et l'élargissement du plancher d'emploi.



En 2000, les syndicats de transport en commun de Laval, Montréal et Québec (entretien) tenteront d'améliorer leur salaire et leur régime de retraite. Les 11 unités syndicales de Sani Mobile négocieront pour la première fois de façon regroupée. Les enjeux sont la santé-sécurité et la formation. Enfin, signalons la lutte du Syndicat national du transport routier qui tente d'obtenir, comme à la FNC, le droit à la syndicalisation pour ces travailleurs autonomes et dont l'une des priorités est de modifier le mode de rémunération pour tenir compte des longues heures de travail.

# Le Forum des femmes de la Fédération du commerce Un moment magique !

Lucie Laurin

Surtout, ne pas confondre. C'était un forum qu'organisait la Fédération du commerce, de préciser la vice-présidente Ann Potvin. Non pas un colloque, souvent associé aux questions théoriques et aux personnes savantes. Les yeux brillants, intarissable, elle décrit les « heures de grâce » de ce Forum des femmes tenu les 14 et 15 octobre à Québec, et dont les participantes ont montré un enthousiasme dépassant toutes ses espérances.

**D**ans le but de susciter la participation des femmes, les amener à parler de leurs conditions de travail et de vie, les organisatrices avaient choisi de les faire asseoir autour de tables de huit. L'horaire prévoyait beaucoup d'ateliers, dont plusieurs étaient animés par des employées de bureau de la fédération. « Ces éléments ont contribué de façon importante au succès de l'événement », commente la vice-présidente.

Les participantes venaient de presque tous les secteurs de la fédération : hôtellerie, restauration, entrepôts, distribution alimentaire, caisses populaires, coopératives agricoles et meuneries, commerce de détail. En tout, près de 80 femmes ont débattu de divers sujets articulés autour du thème *La force invisible du travail des femmes*.

Pas si invisibles que ça, les femmes, tout de même !, protestera, pour la forme, le président Jean Lortie, rappelant que les femmes constituent près de la moitié du membership de la fédération et qu'elles sont présentes de façon constante à la direction de la fédération depuis 16 ans.

## Le travail caché

Mais qu'est-ce donc qui est invisible dans le travail des femmes ? C'est souvent la concentration, la coordination et la résistance à la pression exigées pour exécuter plusieurs tâches à la fois. Ou l'habileté pour faire toujours plus et plus vite

sans lésiner sur la qualité. Ou encore, la persévérance qu'il faut pour poursuivre consciencieusement un travail, même s'il n'est pas reconnu à sa juste valeur. Autant d'efforts qui, s'ils n'ont rien de spectaculaire, n'en sollicitent pas moins l'organisme et finissent par user les forces physiques et mentales.

Invisibles, aussi, les effets de la précarité. Une travailleuse a expliqué que pour « gagner » une heure de travail, elle doit vendre 50 dollars de pains par



Photos :  
Clément Allard

La disposition de la salle a permis de favoriser les échanges entre les participantes.

heure. Donc, pour travailler 40 heures, elle doit vendre pour 2000 dollars de pains. « Je ne ferai plus jamais mon épicerie de la même façon ! », commentera une participante.

## Difficile conciliation

Invisibles, également, les acrobaties inventées par les femmes — et le stress qu'elles génèrent — pour arriver à concilier le travail et la vie de famille. Comment y réussir lorsque la journée de travail peut commencer n'importe quand entre

6 heures et 20 heures ? Comment rester sereine avec toute l'insécurité financière et l'isolement qui découlent de la précarité ?

« C'est la force syndicale des femmes qui va faire la différence. Les participantes au forum ont senti qu'elles peuvent faire quelque chose dans leur milieu de travail pour améliorer leur condition. Elles se sont échangé des trucs, ont fait des propositions. Le succès de ce forum, c'est l'espoir qu'il a semé », conclut Ann Potvin.



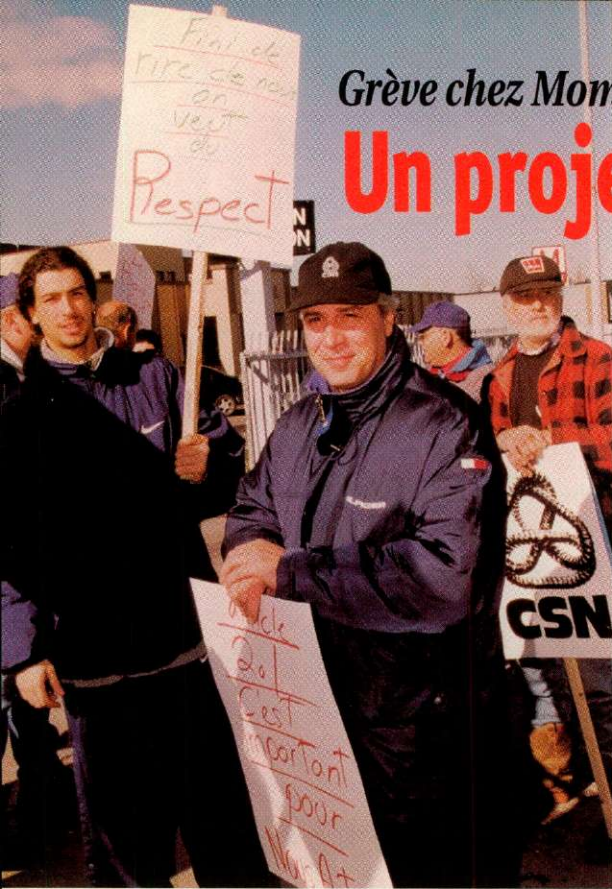
Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN, Ann Potvin, vice-présidente de la Fédération du commerce, et Sylvie de Grosbois, coordonnatrice en santé au travail de l'UQAM, invitée à parler des réalités du travail des femmes, et particulièrement des effets de la flexibilité des horaires et de la précarité du travail sur leur qualité de vie.

Grève chez Mométal à Longueuil

# Un projet patronal inacceptable

Déterminés, les travailleurs réclament un rattrapage salarial : 12 pour cent sur trois ans.

Michel Crête



Mariano Ariete



Photos: Alain Chagnon

Les 150 travailleurs de l'usine de fer ornemental et de structures métalliques Mométal, située à Longueuil, sont en grève depuis le 19 octobre. Ils se battent pour améliorer leurs conditions de travail et pour amener leur employeur à retirer des demandes inacceptables.

Les négociations achoppent principalement sur les demandes patronales, en particulier le non-respect de l'ancienneté, la révision des classifications de métier et l'allocation de salaires inférieurs pour les futurs travailleurs par l'introduction d'une clause de discrimination salariale. Quant aux syndiqués, ils revendiquent un contrat de travail d'une durée de trois ans, des augmentations de salaire totalisant 12 pour cent et l'accès à de nouveaux postes par affichage et dans le respect de l'ancienneté. Avant le conflit, les salaires variaient de 14 à 16 \$ l'heure. La convention collective est échue depuis le 31 mai.

Spécialisés en menuiserie métallique, les travailleurs de Mométal ont œuvré notamment à la construction de pièces destinées à l'agrandissement de l'aéroport de Dorval, au Casino de Montréal et au Centre Molson.

Les propriétaires de l'usine comptent construire une nouvelle usine de 15 millions de dollars à Varennes.

« Par le passé, nous avons accepté de bonne foi un gel de nos salaires. Le 12 pour cent que nous réclamons aujourd'hui n'est que le rattrapage salarial auquel nous estimons

avoir droit », a déclaré Mariano Ariete, président du syndicat.

## Comité de la menuiserie métallique : une place de choix

Depuis que le Syndicat des travailleurs de Mométal (CSN) a obtenu son certificat d'accreditation du ministère du Travail, en juin, la Fédération de la métallurgie fait les représentations nécessaires pour s'assurer de participer aux travaux du comité paritaire de la menuiserie métallique. Elle s'attend à y faire son entrée prochainement. C'est à cette table que sont négociées les conditions de travail minimales de quelque 1000 employés, syndiqués ou non.

« À titre d'organisation syn-

dicale représentant le plus de travailleurs syndiqués de la menuiserie métallique, nous comptons bien imprimer notre marque à cette table », a déclaré le président de la fédération, Alain Lampron.

« Une de nos tâches est de nous assurer qu'il n'y ait pas trop d'écart entre les conditions des travailleurs qui ne sont pas syndiqués et ceux qui le sont, histoire de déjouer la compétition déloyale qui pourrait s'exercer de la part d'entreprises non syndiquées. Nous devons voir à relever les conditions prévues par le décret, et qui constituent un minimum, en attendant d'accroître la syndicalisation de ce secteur. Car la meilleure façon d'améliorer les conditions de travail



Alain Lampron

et de protéger les emplois, c'est encore en se donnant un syndicat », a conclu Alain Lampron.

La fédération participe déjà aux travaux de plusieurs conseils d'administration de comités qui voient à l'application de décrets industriels, comme le comité conjoint des matériaux de construction qui chapeaute celui de la menuiserie métallique. D'ailleurs, le syndicat de Mométal est actif au sein du comité de retraite de ce secteur.



# Ça change pas l'monde, mais...

Henri Jalbert

Une bonne augmentation de salaire et une *rétro*, ça change pas l'monde, qu'ils disent à Loto-Québec. Cependant, ça donne des idées au personnel des garderies, car les augmentations et les chèques de rétroactivité ont commencé à entrer dans les différents lieux de travail. *Nouvelles CSN* a rencontré quelques travailleuses et travailleurs pour connaître leurs réactions.



Jean-Stéphane  
Lacombe

**Éducateur depuis sept ans à la garderie des Roseraies, à Anjou, son salaire passe de 9,96 \$ à 10,69 \$ l'heure.**

« Je viens de recevoir ma première paie avec l'augmentation. Ma conjointe est éducatrice aussi ; elle devrait recevoir son augmentation bientôt. Avec nos *rétros*, on va rembourser des petites dettes et faire des provisions. L'augmentation de salaire va nous aider dans la vie de tous les jours. On va mieux respirer. »



Véronique  
Lapierre

**Éducatrice depuis dix ans à la garderie du Manoir, à Laval, son salaire passe de 12,50 \$ à 14,10 \$ l'heure.**

« On va l'avoir bientôt. J'ai hâte. Ma *rétro* devrait atteindre 800 ou 900 \$ brut. Mon conjoint et moi avons l'intention de nous acheter une maison. La *rétro* va probablement aller là, mais c'est pas sûr. Je dois aller chez le dentiste aussi. Dans notre garderie, tout le monde est content. »

Les syndicats de garderies affiliés à la CSN ont conclu une entente historique avec le gouvernement du Québec en mai dernier. La nouvelle convention collective prévoit des hausses moyennes de 35 pour cent sur quatre ans. Deuxième gain important : l'uniformisation des salaires d'une garderie à l'autre en fonction du même titre d'emploi.

Dorénavant, les salaires seront donc les mêmes d'une garderie, ou centre de la petite enfance, à l'autre. Les augmentations varient d'une personne à l'autre en

fonction de leur ancien salaire et de l'échelon où elles se trouvaient. Dans le cas des garderies où le personnel était moins bien payé, les hausses peuvent aller jusqu'à 5 \$ l'heure et la rétroactivité jusqu'à près de 5000 \$. Pour plusieurs, il s'agit d'un premier rattrapage qui va se poursuivre sur une période de quatre ans.

Photos :  
Alain Chagnon



Christine  
Kerzerho

**Éducatrice depuis dix ans à la garderie Le Petit Réseau, à Montréal, son salaire passe de 11,16 \$ à 14,10 \$ l'heure.**

« Je suis chanceuse. Je vais toucher quelque chose comme 2500 \$ brut. Qu'est-ce que je vais faire avec tout ça ? J'ai un petit remboursement à faire. Après, j'ai l'intention d'acheter un REER. Par le syndicat, on peut avoir accès au REER collectif Fondation. Et puis, peut-être que ça va m'aider à me payer un petit voyage en Europe. »



Suzanne  
Dionne

**Éducatrice depuis quatorze ans la garderie Ses Amis, à Boucherville, son salaire passe de 10 \$ à 15,23 \$ l'heure.**

« Je suis tellement contente. Ça va faire toute une différence. Je vais aussi avoir une grosse rétroactivité, quelque chose comme 4500 \$ brut. Je vais pouvoir me payer un peu de luxe. Je vais peut-être m'acheter une auto, faire plus de voyages, avoir une meilleure qualité de vie. Avant, j'étais un peu serrée. »



## Forum sur le camionnage

# La table est mise

Michel Crête

La mobilisation des camionneurs a forcé Québec à bouger et à créer un lieu pour trouver des solutions aux problèmes qu'ils vivent. Lors de la première rencontre du Forum sur le camionnage, les ministres impliqués ont même reconnu qu'il est urgent d'agir. Tous les espoirs sont permis.

« **L**a table est mise ! », a lancé le porte-parole du Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN), John David Duncan, au sortir de la première rencontre du Forum sur le camionnage, tenue à Québec le 21 octobre. « Nous nous sommes entendus sur l'orientation et les modalités des trois prochaines rencontres », a-t-il précisé.

Après avoir interpellé à plusieurs reprises le gouvernement depuis la sortie du rapport Bernier sur l'industrie du camionnage, il aura fallu une forte mobilisation des camionneurs pour que Québec crée ce forum. Cette table de discussions doit trouver des solutions aux problèmes des conditions de travail, des (longues) heures de travail et de la tarification dans ce secteur.

« Le ministre des Transports, Guy Chevrette, et sa collègue du Travail, Diane Lemieux, ont affirmé connaître notre situation et vouloir l'améliorer. Le ministre Chevrette a même reconnu qu'il est urgent d'apporter des solutions pour l'ensemble des camionneurs », a relaté John David Duncan.

### Une solution globale

« Les pourparlers ne doivent pas porter uniquement sur les conditions des chauffeurs-proprétaires, mais sur celles de l'ensemble des camionneurs, dont les chauffeurs de compagnie et d'agence. Le problème est global et la solution doit l'être aussi », affirme le porte-parole.

La CSN, la CSD et la FTQ doivent se rencontrer sous peu afin d'harmoniser leurs positions dans ce dossier. Les sous-ministres des ministères des Transports et du Travail rédigeront un mémoire, en vue d'apporter des changements, au Conseil des ministres.



Au cours du printemps, les travailleuses en garderie ont manifesté à plusieurs reprises pour finalement obtenir une entente historique.



Didier  
Houck

**Éducateur sur appel depuis avril 1999 à la garderie Ses amis, à Boucherville, son salaire passe de 8 \$ à 9,27 \$ l'heure.**

« Neuf dollars et 27 cents, c'est maintenant le salaire minimum pour les éducateurs dans le secteur des garderies. Évidemment, je travaille sur appel, donc pas sur une base régulière. Néanmoins, avec l'augmentation et la rétroactivité, je vais pouvoir payer quelques factures et aller au bout du mois, comme on dit en France. »



Diane  
Picard

**Cuisinière depuis six ans à la garderie Les Coquelicots, à Saint-Hyacinthe, son salaire va passer de 9,76 \$ à 14,14 \$.**

« Avec l'augmentation et la rétro, je peux toujours rêver. Je vais commencer par magasiner un peu... après, on verra. Peut-être en placer un peu... Et puis, je me suis toujours dit que j'allais arroser ça avec un peu de champagne. Et je vais m'acheter au moins une fleur. »



CAISSE D'ÉCONOMIE  
DES SYNDICATS NATIONAUX  
(Montréal)



Caisse d'économie  
des travailleuses  
et travailleurs (Québec)

*Fusion prochaine des deux caisses de la CSN*

## Appui sans équivoque de la CSN au maintien des caisses de groupe

*Henri Jalbert*

**Le conseil confédéral de la CSN a adopté, au printemps dernier, une résolution visant à soutenir la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec (FCEDQ) dans ses efforts et ses démarches pour garder intact son réseau unique d'institutions financières au service des travailleuses et des travailleurs, et contrer la tentative du Mouvement Desjardins de la faire disparaître.**

**P**endant plusieurs années, le Mouvement Desjardins — Claude Béland en tête — a cherché à faire disparaître la FCEDQ et à affilier directement les caisses d'économie aux différentes fédérations régionales, ce à quoi la FCEDQ a toujours résisté. Aujourd'hui, nouveau *u-turn* de Claude Béland et compagnie : le Mouvement Desjardins ne veut plus qu'une seule fédération, point final. Il n'y a donc plus de place spécifique pour les caisses d'économie, qui seraient obligées de se fondre avec les caisses populaires, risquant de perdre ainsi à la fois leur autonomie et leur originalité.

Rappelons que le réseau des caisses d'économie, dont un nombre important de caisses proviennent de milieux de travail CSN, s'est affilié il y a une vingtaine d'années au Mouve-

ment Desjardins par un protocole conjoint garantissant l'autonomie de la FCEDQ. Cependant, le Mouvement Desjardins ne semble plus vouloir respecter ce protocole puisqu'il met de l'avant un projet de fédération unique. Actuellement, le Mouvement Desjardins compte une dizaine de fédérations régionales de caisses populaires et une fédération nationale de caisses d'économie présente dans toutes les régions du Québec.

### **Le point de vue de la CSN**

**Michel Lessard**, le trésorier de la CSN, est catégorique : « Les caisses d'économie ont été, pour la plupart, mises sur pied par les travailleuses et les travailleurs



dans une période où il était souvent difficile pour eux d'avoir accès à du crédit. Historiquement, la CSN a beaucoup travaillé à l'établissement de ces caisses qui agissent en milieu de travail en fonction des intérêts des travailleuses et des travailleurs. Pour nous, il est donc essentiel de garder le contrôle sur ces instruments d'intervention économique. C'est pourquoi nous appuyons les démarches entreprises par la Fédération des caisses d'économie. Nous avons l'intention, a-t-il insisté, d'accompagner les caisses d'économie dans leur volonté de maintenir un réseau de caisses de groupe, mais il est bien évident que ce sont les caisses d'économie elles-mêmes qui vont faire le choix de leur avenir. »

### **Fusion des caisses CSN**

Il a également tenu à rappeler que les deux caisses d'économie de la CSN, la caisse des syndicats nationaux (Montréal) et la caisse des travailleuses et des travailleurs (Québec), ont pris la décision de se fusionner pour ne former qu'une seule caisse nationale à partir de novembre. Ce processus de fusion va donner naissance à la nouvelle Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs (Québec), qui aura des bureaux à Québec et à Montréal.

« La CSN souhaitait cette fusion depuis plusieurs années, de poursuivre Michel Lessard. En effet, une telle réorganisation va être bonne à la fois pour les organisations syndicales, les groupes populaires et les organismes communautaires. Notre caisse jouera alors un rôle encore plus important à l'intérieur de la Fédération des caisses d'économie et aura davantage d'influence dans l'ensemble du réseau des caisses de groupe. »

# Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean

## Une prime à la communauté

Louis-Serge Houle

Véritables plaies dans les lieux de travail, les primes versées par les patrons aux travailleurs pour tenter d'abaisser le nombre d'accidents du travail ne réussissent qu'à camoufler la réalité : il n'y a, trop souvent, qu'au chapitre de la statistique qu'on dénote une diminution. Au Syndicat des travailleurs de l'usine Abitibi-Consol de Port-Alfred, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on a trouvé une façon novatrice d'utiliser les primes proposées par l'employeur en les remettant à un organisme de la région.

**R**esponsable syndical de la santé-sécurité, Denis Houde n'est pas peu fier de l'expérience qui est en cours dans son entreprise depuis le début de l'année. « La compagnie nous revenait avec cette idée de primes depuis plusieurs années, raconte-t-il. On se disait que certains travailleurs pourraient être tentés de ne pas déclarer leurs accidents pour la recevoir et ça, il n'en était absolument pas question. »

Le syndicat, le plus vieux de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt de la CSN, est fortement impliqué dans des programmes de prévention en santé et sécurité au travail. Après mûre réflexion, une proposition est faite à la direction d'Abitibi-Consol de Port-Alfred de verser la totalité des primes à un organisme communautaire, au nom des travailleurs de l'usine.

« Nous avons proposé la Fondation de l'Hôpital de La



Photos : Alain Chagnon

**Denis Houde n'est pas peu fier de l'expérience en cours dans l'usine pour tenter de diminuer le nombre d'accidents du travail.**

Baie et la compagnie a accepté, poursuit Denis Houde. Avec tout ce qui se passe dans le réseau de la santé, ça devrait aider un peu. Mais pour nous, il s'agit aussi d'un geste concret d'implication dans notre communauté. »

### Le « défi du millénaire »

Plus tôt cette année, le comité paritaire en santé-sécurité et la

direction de l'usine ont proposé aux travailleurs le « défi du millénaire » pour diminuer le taux d'incidence de l'usine, soit un ratio calculé à partir du nombre d'accidents, des assignations temporaires et ce, en fonction du nombre d'heures travaillées et d'un coefficient. « Seulement l'an dernier, le taux d'incidence était de 8,3, soit plus de 50 accidents qui ont

occasionné des arrêts de travail, d'ajouter le porte-parole syndical. Cette année, nous voulons l'abaisser à six, un objectif réaliste. »

Actuellement, ce taux, qui est affiché sur des panneaux à l'extérieur de l'hôpital et de l'usine, se situe à 5,9. C'est dire que, s'il est maintenu d'ici la fin de l'année, l'usine versera en janvier un montant de 80 000 dollars à la Fondation de l'Hôpital de La Baie, soit 100 dollars au nom de chacun des 800 salariés. Pour chaque point retranché au taux actuel, la compagnie versera 25 dollars supplémentaires par employé. Cependant, si le taux devait remonter à huit, aucun don ne sera fait.

Pour Denis Houde, l'instauration d'un tel système ne pourrait être le seul facteur qui explique la diminution des accidents de travail dans l'usine. « Certains départements n'ont connu aucun accident durant plusieurs mois, chose que nous n'avions jamais vu. Nous nous sommes donné un plan d'action qui implique les travailleurs partout dans l'usine. Depuis deux ans, le nombre d'ouvriers qui s'occupent de prévention est passé de dix à cent. Dans tous les départements, des rencontres ont lieu pour recueillir les demandes des travailleurs à partir desquelles nous établissons nos priorités d'action et les correctifs à apporter. C'est très encourageant. »

« Pour nous, il s'agit aussi d'un geste concret d'implication dans notre communauté. »

— Denis Houde



**France**

**Bientôt la semaine de 35 heures**

Du 2 au 9 novembre, le débat en vue de l'adoption du projet de loi pour que la semaine régulière passe de 39 à 35 heures en France franchit une nouvelle étape : après l'Assemblée nationale, c'est maintenant au Sénat de l'examiner. Le 19 octobre, le gouvernement français a adopté en première lecture, à 315 voix contre 255, le projet de seconde loi sur les 35 heures. Il prévoit son application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 employé-es et au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour les autres. Présenté par la ministre socialiste de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry, le projet de loi amendé a reçu l'appui de la « majorité plurielle » : communistes, socialistes et verts. Satisfaits, communistes et verts veulent toutefois améliorer le projet en seconde lecture. Il reste à résoudre des questions concernant les cadres, les heures supplémentaires, la fonction publique et le financement des 35 heures. Avant sa promulgation, la loi des 35 heures devra donc être soumise à d'autres étapes. Source : *L'Humanité* et *Midi-Libre*.

M.C.

**Reebok en Indonésie**

**Progrès insuffisant**

Reebok a publié, plus tôt ce mois-ci, une enquête faisant état de lacunes graves en matière de santé et de sécurité dans deux de ses usines en Indonésie, des usines qui emploient 10 000 travailleuses et travailleurs. L'enquête, réalisée entre août 1998 et mai 1999, fait état d'émanations toxiques et de surexposition au bruit, à la poussière et aux rayons ultra-violet. Le rapport déplore un manque de prévention et une sensibilisation insuffisante des ouvriers aux risques liés à la manipulation de produits chimiques.

En publiant ce rapport et en apportant quelques correctifs dans ses usines, Reebok a pris les devants face à une contestation croissante

des organisations de défense des droits syndicaux et de défense des droits humains, qui accusent les multinationales américaines, en particulier dans le secteur où œuvre Reebok, d'employer du personnel dans des conditions inadmissibles dans les pays en développement, à faible coût de main-d'œuvre.

Pour l'Internationale du textile, de l'habillement et du cuir, la bonne volonté affichée par Reebok pour améliorer les conditions des travailleurs en Indonésie est un signe positif. Mais, ajoute le syndicat, les mesures prises sont insuffisantes, « il reste beaucoup à faire en matière de salaire et de liberté d'association », soulignent les porte-parole.

L.-S. H.

**Pour contrer la discrimination**

**Rendez-vous avec l'histoire**

Comme chaque année, le comité confédéral sur les relations interculturelles et raciales et celui de l'immigration et des relations ethniques du Conseil central du Montréal métropolitain organisent une soirée dans le cadre de la semaine sur la citoyenneté. Par les propos de plusieurs invités, les organisateurs veulent relater l'histoire, trop souvent méconnue, de nos bâtisseurs issus de tous les coins de la terre et souligner l'apport des communautés culturelles. Seront présents, entre autres, Marco Micone et Pan Bouyoucas, dramaturges, Paul Brown, historien et Louis Caron, écri-



vain et Bob Bourdon, conteur Mic Mac. Vous êtes donc invités à participer à cette activité qui aura lieu le jeudi 11 novembre, à compter de 19 heures à l'Écomusée du Fier Monde, 2050, rue Amherst, à Montréal. L'entrée est libre.

R.B.

**La CISL célèbre 50 ans de réalisations**

Que ce soit dans les luttes pour l'indépendance et contre l'oppression et les dictatures, dans l'ascension de Solidar-



des 50 dernières années. Pour marquer le cinquantième anniversaire de sa fondation le 7 décembre 1949, la

nosc ou la libération de Nelson Mandela, la Confédération internationale des syndicats libres a chaque fois joué son rôle. Au moment où la CISL se prépare à relever les défis du nouveau millénaire, luttant pour protéger les droits démocratiques des travailleurs, elle tire sa force de son expérience et de ses réalisations au cours

CISL a préparé du matériel commémoratif accessible sur son site internet (<http://www.icftu.org/french/cisl/50eme/50Kit.html>). On trouve notamment une série de quatre affiches évoquant les luttes syndicales et l'édition spéciale du cinquantième anniversaire du *Monde syndical*. Source : CISL.

L.-S. H.



*À vos livres*

**2000 bonnes raisons de l'acheter**

Pour sa 23<sup>e</sup> édition, l'*Agenda des femmes* donne la parole à des groupes de divers pays qui participeront à la marche mondiale des femmes de l'an 2000. Voilà une lecture qui permettra de connaître la vision qu'ont les femmes d'une société juste.

Tout au long de l'an 2000, une série d'activités sont prévues dans les pays participants. Le point culminant de la marche des femmes sera une manifestation devant le siège de l'ONU à New York, le 17 octobre, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Les ventes de l'*Agenda des femmes* contribuent au financement de la marche mondiale. En vente au Service de la documentation de la CSN.



1601, De Lorimier, Montréal, QC, H2K 4M5  
 docucsn@total.net  
 (514) 598-2151  
 Coût : 14 \$  
 Frais d'expédition : 3,50 \$ pour le premier exemplaire et 0,50 \$ par copie supplémentaire.

**Bridgestone-Firestone à Joliette****C'est signé !**

Les 840 syndiqués de Bridgestone-Firestone ont adopté, le 20 octobre, dans une proportion de 66,8 pour cent, leur nouvelle convention collective. Ce contrat de travail, d'une durée de six ans, comprend des hausses de salaire totalisant 1,25 \$ l'heure pour les employé-es de la production et de 2 \$ l'heure pour ceux de métiers. En plus, ils conservent leur clause d'indexation salariale (de l'IPC). Les syndiqué-es obtiennent aussi des primes de 10 cents l'heure pour les

quarts de travail de 7 jours sur 14 et de nuit, ainsi qu'un montant forfaitaire de 500 \$. Le régime de retraite et le REER collectif sont bonifiés. On rehausse aussi les montants en cas de décès ou de mutilation, pour les médecines alternatives et les services de psychologie, ainsi que pour l'achat de lunettes. Le taux de base salarial moyen est de 19,06 \$ l'heure, et cela sans compter la rémunération au rendement allouée à 160 travailleurs.

M.C.

**Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine****Plan d'action pour l'emploi**

Le Conseil central de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a adopté un plan de travail pour que souffle sur la région un vent permettant de chasser la déprime qui s'est installée en raison de la situation économique. Au cours des cinq dernières années, 450 emplois ont été perdus dans le seul réseau de la santé. Les fermetures du moulin à papier Gaspésia à Chandler et la mine Noranda à Murdochville jetteront environ 550 personnes

sur le pavé, alors que « le plan de Desjardins » pourrait entraîner la perte de 100 emplois. « S'il y a peu d'investissements dans notre région, c'est parce que les gouvernements ont baissé les bras. Il nous faut aller de l'avant », a indiqué le président Raynald Blais. Le conseil central compte amener les papiers de gouvernement à œuvrer au développement de l'économie régionale et à sa diversification.

M.C.

**Jeunes****Occupation du bureau de la ministre Lemieux à Montréal**

C'est sur le thème *Pas de sommet sans gestes concrets* que le Collectif Jeunes du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), accompagné de représentants du Comité des jeunes de la CSN, a occupé les bu-

reaux de la ministre du Travail, Diane Lemieux, le 18 octobre à Montréal. À la suite de la commission parlementaire tenue à l'automne, ils revendiquent l'adoption d'une loi qui tiendra compte des critiques et

**Allègement du fardeau fiscal****Redoublons d'efforts pour créer plus d'emplois**

À la Commission parlementaire sur la réduction de l'impôt des particuliers, la CSN a invité le gouvernement du Québec à réinvestir en premier lieu les surplus budgétaires dans les services publics et les programmes sociaux et, en second lieu, à diminuer le fardeau fiscal des contribuables. La CSN croit que des réinvestissements importants dans les réseaux publics auront plus d'effets sur l'économie et sur le bien-être de la population que ne pourraient en avoir des réductions d'impôts de même importance. Le

modèle économétrique de la firme Informétrica, pour le Canada, évalue qu'une baisse générale de l'impôt personnel d'un milliard de dollars crée 9000 emplois tandis que le même milliard investi dans la santé ou l'éducation crée 25 000 emplois. Bien plus que la course au déficit zéro, la sous-utilisation de la main-d'œuvre est la cause première de l'alourdissement du fardeau des contribuables

de la classe moyenne et des plus nantis. Le fait que 54 pour cent des contribuables québécois gagnent annuellement moins de 20 000 dollars devrait être un facteur supplémentaire qui incite à une relance de l'emploi et à la création d'emplois rémunérateurs. La CSN propose, de plus, deux mesures d'équité fiscale : l'indexation des tables d'impôt et le relèvement de l'exemption de base.

M.K.

**Élimination de la pauvreté****Signons la pétition**

Environ une personne sur cinq vit dans la pauvreté au Québec et une sur dix dans la très grande pauvreté. La pauvreté n'est pas une fatalité. On peut agir. Pourquoi pas une loi-cadre pour éliminer la pauvreté et contrer l'exclusion ? Le Collectif de travail pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, dont fait partie la CSN, a lancé une pétition qui sera déposée à l'Assemblée nationale du Québec. Cette pétition revendique l'adoption d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté. Elle a déjà recueilli 120 000 signatures dans l'ensemble du Québec et plus de 13 000 parmi les membres de la CSN. Notre objectif est d'obtenir 20 000 signatures, soit près de 10 pour cent de notre membership. Pour les syndicats qui ne l'ont pas encore fait, assurez-vous de faire circuler la pétition parmi vos membres et de la retourner par la suite à votre conseil central.

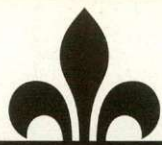


J.-C. D.

**Quatre ans déjà !**

**La CSN sur Internet :**  
**<http://www.csn.qc.ca>**

L.-S. H.



## LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

### 1. Trouvez et corrigez les erreurs

- a) Le trésorier s'est empressé de défrayer les dépenses des personnes déléguées au congrès.  
 b) Dans le paiement des comptes, il priorise les remboursements de salaires et de frais.  
 c) Certains pourraient dire qu'à cause de son militantisme syndical, ses choix sont biaisés.  
 d) D'autres soutiennent plutôt que le trésorier est une personne très articulée.

**Réponse.** a) Défrayer signifie indemniser, payer, rembourser. Donc, défrayer les congressistes et non défrayer les dépenses des congressistes. On peut aussi défrayer la conversation, en faire tous les frais, soit par la part qu'on y prend, soit parce qu'on en est l'objet. Défrayer la chronique : faire parler de soi, souvent en mal ; faire grand bruit. Ce procès a défrayé la chronique.

b) Les termes « prioriser » et « priorisation » viennent de l'anglais *to prioritize* et *priorization*. Il existe en français plusieurs équivalents : donner la priorité, hiérarchiser, établir des priorités et hiérarchisation.

c) « Biaisé » est le calque de l'anglais *biased*. En général, on utilise tendancieux (en parlant d'une chose), partial (en parlant d'une personne), ou subjectif (en parlant d'une chose ou d'une personne). On doit dire des propos ou des choix tendancieux ou subjectifs.

d) Utilisé au sens de personnes qui ont de la facilité à s'exprimer, « articulé » est un anglicisme traduit de *articulate*. Il faudrait dire ici cohérent, rationnel, méthodique. On peut dire aussi d'une personne qu'elle est éloquente, qu'elle s'exprime bien. Une marionnette peut être articulée ; certaines ont des articulations.

### 2. Remplacer le mot « partir » par le verbe approprié.

- a) Partir une campagne. b) Partir une chicane.  
 c) Partir le chauffage. d) Bien partir la journée.  
 e) Partir un feu de foyer. f) Partir le bal. g) Partir une polémique. h) Partir un commerce. i) Partir une secte.

**Réponse.** a) Lancer. b) Provoquer. c) Mettre. d) Commencer. e) Allumer. f) Ouvrir. g) Engager. h) Lancer. i) Fonder.

### 3. Quelle est la bonne définition du mot « canette » ?

- a) Bobine sur laquelle est enroulé le fil dans la navette d'un métier à tisser ou le fil d'une machine à coudre.  
 b) Petite cane. Sarcelle.  
 c) Boîte métallique contenant une boisson.

**Réponse.** Les trois définitions sont exactes.

Robert Boucher



### Renaud-Bray

Les 30 travailleuses et travailleurs du Centre de tri et de distribution de la librairie Renaud-Bray, à Ville Saint-Laurent, viennent de tourner une nouvelle page de leur histoire : ils se sont donné un syndicat CSN. La Fédération du commerce de la CSN négociera leur toute première convention collective et ils pourront compter sur l'appui du Conseil central du Montréal métropolitain.

Dans la région de Québec, la CSN représente déjà 45 employés de quatre librairies Garneau. Il s'agit des salariées des succursales aux Galeries de la Capitale, à la Place Québec et à la Place Laurier (2 succursales). C'est en janvier 1996 que les employés de la librairie Garneau ont adhéré à un syndicat affilié à la CSN. Le 12 juin, Renaud-Bray et Garneau ont annoncé leur fusion et

l'achat des librairies Champigny. En tout, ce nouveau réseau compte 23 librairies.

### Anjou

À Anjou, les quatre surveillants d'activités ont décidé de veiller à leurs propres intérêts : ils ont rallié les rangs du Syndicat des fonctionnaires municipaux, déjà affilié à la CSN. Ils veulent notamment protéger leur emploi.

Michel Crête

### Lanaudière

## Décision controversée dans les hôpitaux

L'Hôpital Le Gardeur (CHLG) a suivi le mot d'ordre lancé par le député péquiste de l'Assomption, Jean-Claude Saint-André : l'établissement a défié une décision de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière et a confié sa lessive à l'entreprise privée, même si c'est moins cher dans le secteur public. Le CHLG vient de renouveler le contrat de buanderie avec la compagnie Blanchelle, de Repentigny. La régie avait ordonné au CHLG de se prévaloir de son année d'option avec cette entreprise et d'accepter l'offre de la buanderie du Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRD), à Joliette, pour quatre ans. Cette offre est nettement plus économique. Elle représente des économies évaluées à plus de 25 000 dollars par année.

« Nous allons revenir à la charge auprès du député Saint-André pour que les intérêts publics soient préservés. Le député est un serviteur de

l'État et sa position nous étonne », a déclaré le président du Conseil cen-

tral de Lanaudière (CSN), Daniel Tessier.

M.C.

### Sorel

## Emplois maintenus à l'Hôpital Hôtel-Dieu

À l'Hôtel-Dieu de Sorel, le syndicat des employés généraux a réussi à protéger des postes d'infirmières auxiliaires. Il a déjoué les desseins de la direction de l'établissement qui voulait sabrer dans ces postes pour les remplacer par des postes d'infirmières. Une erreur, découverte par le syndicat dans le budget de l'hôpital, lui a ouvert la porte. Amorçées le 25 juin, les actions et des démarches syndicales viennent de conduire à cette victoire. Le syndicat demeure tout de même aux aguets puisque l'employeur voudrait éliminer d'autres postes par attrition. La FSSS-



Pour la FSSS-CSN, la place de l'infirmière auxiliaire au sein de l'équipe soignante est loin d'être reconnue.

CSN milite toujours pour que soit pleinement reconnu le rôle des infirmières auxiliaires au sein de l'équipe soignante.

M.C.

Service de syndicalisation  
de la CSN

1 800 947-6177

Signalisation J.P.

**Un pas important est franchi**

Privés de leur emploi depuis plus d'un an parce que leur patron a manœuvré pour se débarrasser de leur syndicat, une vingtaine de travailleurs de Signalisation J.P., à Montréal, aspirent maintenant à retrouver définitivement leur boulot. Dans une décision rendue le 12 octobre en vertu de l'article 45 du Code du travail, le commissaire conclut que l'accréditation syndicale,

la convention collective et les emplois syndiqués de Signalisation J.P. doivent être transférés chez Signalisation J.P. 2000. En difficultés financières (« faillite »), le propriétaire de Signalisation J.P., M. Johnny Pasquale, a créé Signalisation J.P. 2000. Mais il a refusé de reprendre les syndiqués à son service. À la suite de la victoire syndicale, M. Pasquale a invité les employés à se

présenter au travail, mais en prenant soin d'annoncer qu'il en appellera de la décision. Durant les procédures entreprises en vertu de l'article 45 pour que nos camarades retrouvent leur travail, les Teamsters (FTQ) ont déposé une requête en accréditation chez Signalisation J.P. 2000. Le commissaire doit convoquer les parties sur cette question. **M.C.**

Lecture

**Correspondances**

La revue *Correspondances*, publiée quatre fois par année, vise à faire connaître les grands débats qui confrontent les organisations syndicales et populaires au Québec. Depuis 1992, son éditeur, Marc Comby, en a

fait un outil de réflexion fort intéressant et un lieu d'échange qui transcende les frontières. Dans sa dernière livraison, il propose un dossier très actuel sur le conflit de travail des infirmières de l'été 1999, avec, entre autres, l'analyse de Jacques Desmarais, directeur du Département de sciences juridiques à l'UQAM. Ce numéro comprend aussi une entrevue avec Gérald Larose, réalisée

après son départ de la CSN. Il y livre, en condensé, sa réflexion sur la place de l'État et sur l'importance d'assurer une plus grande démocratisation de la société. Pour 16 dollars, on s'abonne à l'adresse suivante : C.P.702, succursale C, Montréal (Québec), H2L 4L5.

La revue possède aussi un site Web : <http://www.cam.org/-tribune/correspondances.html>. **H.G.**

**Caisses populaire de Lanaudière**

**Vote de moyens de pression**

Le Syndicat régional des employées des caisses populaires de Lanaudière a voté dans une proportion de 80 pour cent en faveur du recours à des moyens de pression excluant la grève.

Les syndiquées veulent faire progresser la négociation regroupée, qui achoppe notamment sur l'obligation exigée aux employées de passer des tests pour obtenir les postes. Le syndicat représente quelque 250 employées dans une douzaine de caisses populaires de la région.

**Luc L.**

**Énoncé de la politique des universités Élargir la consultation**

La CSN, qui représente des professeurs, des chargés de cours, des professionnels non-enseignants et des employés de soutien des universités, invite le ministre de l'Éducation à élargir la consultation qu'il entreprend sur l'énoncé de politique à l'égard des universités qu'il a rendu public cette semaine. La CSN estime que le ministre, en limitant la consultation au cercle de la communauté universitaire, minimise l'importance de l'université pour le développement de la société québécoise.

La CSN considère que

des groupes représentant la société civile ont leur mot à dire sur le développement des universités et en particulier ceux provenant des régions, qui ont des préoccupations à cet égard bien différentes de celles des communautés urbaines. La CSN trouve aussi que les délais fixés par le ministre pour mener sa consultation sont trop courts. La centrale syndicale réserve ses commentaires sur le contenu de l'énoncé de politique à l'égard des universités lorsqu'elle en aura fait une analyse plus approfondie.

**Luc L.**

Grand-Nord

**Menace de grève**

Les 305 employé-es du Centre de santé de Tulattavik-de-l'Ungava, dans la Baie d'Ungava, sont déterminés à recourir à la grève pour voir améliorer leurs conditions particulières de travail dans le Grand-Nord. La grève au moment jugé opportun a été votée à 83 pour cent. Selon la présidente du syndicat, Linn Sparks, « il est temps de corriger de façon globale et définitive les effets pervers de la taxation de diverses primes pour le travail en région éloignée. » La prime d'éloignement et d'isolement attribuée aux travailleuses et aux travailleurs du Grand-Nord a été conçue pour assurer le recrutement et maintenir du personnel dans la région. Mais cet avantage est annulé par les effets de change-



Au Grand-Nord et à la Baie James, la FSSS-CSN représente plus de 1350 syndiqué-es. Depuis 1993 (notre photo), ils revendiquent une fiscalité plus équitable dans leur région.

ments au régime de taxation. Depuis 1992, Ottawa et Québec imposent les coûts de transport de la nourriture dans cette région. Aussi, les syndiqué-es revendiquent-ils, durant les négociations pour le renouvellement de la convention collective, des corrections qui amélioreront leur qualité de vie dans la région. **M.C.**

**Appuyons la campagne CSN**



**AMNISTIE INTERNATIONALE**  
SECTION CANADIENNE / FRANCOPHONE

Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
 Syndicat : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_  
 Province et code postal : \_\_\_\_\_  
 Tél. travail : \_\_\_\_\_ résidence : \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_\_

Je souhaite devenir membre d'AI et recevoir la revue AGIR (35 \$)  
 Je fais un don (chèque ci-joint) à la campagne de financement au montant de \_\_\_\_\_ \$

**Découpez et postez le coupon à :**  
**Amnistie internationale**  
 Réseau syndical  
 6250, boul. Monk, Montréal, QC, H4E 3H7  
 Télécopieur : (514) 766-2088  
 info@amnistie.qc.ca • www.amnistie.qc.ca

**Émettre le reçu au nom de**  
 Mme  M.  Organisme



(Photos : Clément Allard)

Yvon Godin et Jocelyne Falardeau, deux porte-parole du secteur soutien scolaire de la FEESP-CSN, la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, et la présidente de la FEESP, Ginette Guérin, ont animé la rencontre à Québec.

*Services de garde, éducation spécialisée,  
services aux handicapés dans les commissions scolaires*

# La pleine reconnaissance du travail, c'est pas sorcier !

C'est sur le thème *Reconnaître notre travail, c'est pas sorcier !* que des dizaines de travailleuses et de travailleurs œuvrant auprès de la clientèle étudiante dans les commissions scolaires, soit les éducatrices des services de garde, les techniciennes en éducation spécialisée (T.E.S.) et les préposées aux élèves handicapés, affiliées à la FEESP-CSN, ont manifesté de joyeuse façon, le samedi 23 octobre, à Québec et à Montréal.

Costumées pour l'occasion, ces travailleuses et ces travailleurs ont dénoncé l'attitude de leur employeur dans la négociation en cours, celle qui implique tous les employé-es de l'État. Les commissions scolaires refusent en effet à ces salariées l'accès à des postes permanents alors que les besoins en services de garde et ceux en éducation spécialisée croissent constamment. Seulement cette année, ce sont plus de 400 nouveaux services de garde qui ont été mis sur pied.

## Clause « orphelin »

La partie patronale veut maintenir ces salariées dans la précarité en proposant de créer, pour ces classes d'emploi, un

Jacqueline Rodrigue



Photo : Michel Giroux

À Québec et à Montréal, les syndiquées, costumées pour l'occasion, ont manifesté de joyeuse façon.

nouveau statut qui, dans les faits, ne leur donnerait pas plus accès au mouvement de personnel et à la sécurité d'emploi. De surcroît, la partie patronale veut introduire une clause « orphelin » pour les T.E.S., en proposant de maintenir les conditions actuelles pour celles qui détiennent des postes réguliers, mais en attribuant le nouveau statut d'emploi pour l'ensemble des nouvelles T.E.S. qui seront embauchées.

« C'est carrément inacceptable que la Fédération des commissions scolaires et le ministère de l'Éducation nous proposent une telle clause discriminatoire alors que le gouvernement dit vouloir adopter une loi pour contrer ce phénomène, a déclaré la vice-présidente Claudette Carbonneau. Qu'il fasse plutôt le ménage dans sa propre cour et qu'il s'active à créer les conditions pour que les jeunes qui arrivent dans nos commissions scolaires puissent y exercer correctement leur métier et y gagner décemment leur vie. Ainsi, nous parviendrions peut-être à stabiliser des emplois et à conserver des gens qualifiées qui ne chercheront pas constamment un emploi ailleurs parce que le leur est insatisfaisant. »